



> LE PROJET EN TEMPS RÉEL

> LES CHIFFRES

Superficie du projet :
5 000m² SHON

Un palais de justice surprenant

L'ensemble des juridictions de Foix se regroupera dans un même palais de justice à l'architecture résolument contemporaine.

Le tribunal de grande instance (TGI), le tribunal d'instance (TI), le tribunal de commerce (TC) et le conseil de prud'hommes (CPH) seront implantés dans un nouveau palais de justice situé à 2 km du centre-ville, à proximité du boulevard du Sud, bénéficiant ainsi d'une bonne desserte par l'autoroute et en transports en commun. Les 13 900 m² de terrain, inenvisageables en centre-ville ont permis à l'architecte, Philippe Gazeau, de proposer un vaste parvis en lacets qui mène à un palais de justice tout en circularité, très éloigné de l'image traditionnelle. Cette enveloppe contemporaine garantit une forte présence de la lumière naturelle dans

les bureaux mais aussi dans la salle des pas perdus traversante grâce aux différents patios.

Cet avantage structurel pour le confort des utilisateurs comme pour le public se conjugue parfaitement aux exigences fonctionnelles de ce type de bâtiment : répartition des juridictions en pôles identifiables, séparation des circuits entre public, utilisateurs, détenus ; accueil facilité et adapté à tout type de public avec notamment un accès direct au tribunal de commerce.

Autant de nouveautés indispensables dont les justiciables et les utilisateurs pourront bénéficier d'ici 2015.

> L'AGENDA

Jury de sélection du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre :

19 septembre 2011

Lancement de l'appel d'offres travaux :

fin 2012

Début des travaux :

3^{ème} trimestre
2013

Mise en service du palais de justice :

2015

Le projet en images



Perspective depuis la parcelle sud-ouest voisine



Perspective de la salle des pas perdus

> INTERVIEW

2 QUESTIONS

Michelle Salvan, présidente du tribunal de grande instance de Foix

1. En tant que chef d'établissement comment avez-vous prévu de mobiliser les équipes du TGI pour anticiper la future ouverture ?

Dans la perspective de l'ouverture du futur palais de justice dans lequel la sécurité incendie sera totalement garantie, je m'emploierai, en ma qualité de chef d'établissement, à réunir, en anticipation, tous les responsables des futurs occupants, -TI, CPH, TC-, afin de les sensibiliser à la sécurité incendie (ne pas entraver les portes coupe-feu par exemple, participer aux exercices d'évacuation, ne pas encombrer les circulations, ni les locaux à risque...). Je leur demanderai également de désigner suivant un plan réactualisé en fonction des arrivées et des départs, les responsables d'étage, les coordonnateurs, les serre files... Je m'emploierai à faire de même vis-à-vis des magistrats et des fonctionnaires du TGI placés sous mon autorité. Enfin, je ferai en sorte que les nouvelles juridictions spécialisées (CPH et TC) qui jusqu'ici n'étaient pas localisées dans l'ancien palais de justice me reconnaissent comme chef d'établissement, et donc responsable de la sécurité incendie du nouveau bâtiment.

2. Quels seront les progrès attendus pour les justiciables ?

Le parti pris architectural tenant à un bâtiment circulaire me paraît être de nature rassurante pour les justiciables. Tout au long des séances de travail des comités de pilotage, les futurs utilisateurs ont insisté sur une répartition fonctionnelle des locaux tenant compte du public appelé à accéder aux différentes juridictions. C'est ainsi qu'un soin particulier a été accordé pour bien positionner le tribunal pour enfants, le tribunal d'instance, le CPH et le tribunal de commerce, et en particulier pour cette dernière juridiction, l'accès au registre du commerce. Enfin, l'étendue de la salle des pas perdus très bien éclairée par des puits de lumière sera de nature à apaiser les tensions et appréhensions souvent propres aux justiciables appelés à comparaître devant les juridictions pénales et à favoriser les échanges entre les avocats et leurs clients.

Olivier Caracotch, procureur de la république près le TGI de Foix

1. En termes d'organisation spatiale et de choix architecturaux, quel(s) est/sont selon vous le(s) point(s) fort(s) de ce projet ?

Il est indéniable que la forme cylindrique du projet et les façades en verre offrent à la fois une grande modularité du site et une ouverture vers l'extérieur et la lumière. La symbolique d'une Justice en lien avec son environnement est fondamentale pour montrer son ancrage dans la société et les interpénétrations avec elle. Ce projet tranche avec l'idée, aujourd'hui obsolète, d'une Justice majestueuse et écrasante. Sa modularité est un atout majeur dans la perspective d'une évolution des contentieux et des effectifs, surtout compte tenu de l'absence de réserve foncière imposée par les contraintes budgétaires.

2- la sécurité sera-t-elle mieux assurée dans le futur palais de justice ?

La sécurité des agents travaillant sur le site sera bien entendu améliorée au regard de l'état du palais actuel. Mais au-delà, c'est toute l'organisation du travail qui est repensée pour l'améliorer en évitant notamment les circulations de public dans les zones de bureau, sécurisées par des accès badgés. La circulation des détenus enfin est très largement rationalisée dans le but d'accroître la sécurité mais également la confidentialité. La création d'un sas pour les véhicules de transfèrement est un progrès considérable qui bénéficiera aux escortes, aux agents de la juridiction, au public et aux détenus eux-mêmes.